

(1)

(N° 16.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1878.

Budget des Dotations pour l'exercice 1879 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. PIEDBOEUF.

MESSIEURS,

L'examen du projet de Budget des Dotations pour l'exercice 1879 n'a donné lieu à aucune observation ni dans les sections ni au sein de la section centrale.

Ce Budget, tel qu'il a été présenté, s'élève à la somme de fr. 4,567,475 » ce qui constitue une augmentation de 60,000 francs sur le Budget de 1878. De ces 60,000 francs, 10,000 ont été portés à l'extraordinaire pour le Sénat et 50,000 pour le service de la Chambre des Représentants.

Sous les dates du 19 et du 26 novembre, M. le Ministre des Finances a fait parvenir à la section centrale trois amendements : le premier tendant à augmenter d'une somme de 10,000 francs le crédit de l'article 5 à l'effet de pourvoir à des dépenses extraordinaires de mobilier pour les nouveaux locaux du Sénat. fr. 10,000 »

Le second augmentant de 50,000 » le chiffre de l'article 4 pour le service de la Chambre.

A REPORTER. . fr. 60,000 » 4,567,475 »

(1) Budget, n° 88, III (session de 1877-1878).

Amendements du Gouvernement, n° 7 et 11.

(2) La section centrale, présidée par M. DE WÆEL, était composée de MM. COUVREUR, PATERNOSTER, MALLAR, LIPPENS, PIEDBOEUF et DE FRÉ.

REPORT. . . fr. 60,000 » 4,567,475 »

Cette augmentation est motivée par l'accroissement récent du nombre de ses membres ;

Le troisième tendant à ajouter au même article 4 une somme de	60,000 »
destinée à payer les dépenses d'un compte rendu rendu analytique des débats de la Chambre pendant l'exercice 1879	_____ 120,000 »
TOTAL. fr.	<u>4,687,475 »</u>

Votre section centrale, à l'unanimité, a approuvé le Budget des Dotations arrêté, pour l'exercice 1879, au chiffre de 4,687,475 francs. et vous en propose l'adoption.

Le Rapporteur,

TH. PIEDBOEUF.

Le Président,

LÉOPOLD DE WAELE.